

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 de « Petite Camargue »

Judi 19 janvier 2023

Centre du Scamandre

Liste des participants : 48

Collège des services de l'Etat et établissements publics :	
M. le Préfet du Gard	
M. le Sous-Préfet d'Arles	
M. le Général de corps d'armée, Commandant la région militaire de Marseille, Etat-Major Zone de Défense de Marseille	Excusé
M. le Directeur de la DREAL Occitanie	Excusé
M. le Directeur de la DREAL région PACA	Représenté par Mme Maïlys ZAMBLERA
M. le Directeur du Service Navigation Rhône-Saône/VNF	
M. le Président de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral Méditerranéen	Représenté par Mme Muriel HERMANTIER
M. le Délégué Régional du Conservatoire du Littoral	
M. le délégué Régional de l'Agence de l'Eau RMC	
M. le Directeur d'agence départementale de l'Office Nationale des Forêts	Excusé
M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière	
M. le Directeur de la DDTM 13	
M. le Directeur de la DDTM 30	Représenté par M. Sylvain MATEU
M. le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine	
M. le Chef du Service départementale du Gard de l'Office Français de la Biodiversité	Représenté par M. André AGULLO
M. le Chef du centre distribution mixte EDF GDF GARD/CEVENNES	
Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales :	
M. le Maire d'Aigues-Mortes	Représenté par M. Michel LEBLANC
M. le Maire d'Aimargues	Représenté par M. André MEGIAS
M. le Maire de Beauvoisin	
M. le Maire de Le Cailar	Représenté par M. Alain REBOUL
M. le Maire du Grau du Roi	M. Robert CRAUSTE Mme Pascale BOUILLEVAUX M. Christophe ROSSO et Mme Maud FOUREL
M. le Maire de Saint Gilles	Excusé
M. le Maire de St Laurent d'Aigouze	Représenté par M. Guy COSTE et Mme Laure PERRIGAULT-LAUNAY
M. le Maire de Vauvert	Représenté par M. Jacky PASCAL
M. le Maire des Stes Maries de la Mer	
M. le Président du S.M. de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue	Représenté par Mme Delphine MAROBIN et M. Alexandre CRESTEY
M. le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Arles	
M. le Président du Comité Départemental du Tourisme	

M. le Président de l'Office du Tourisme du Grau du Roi	Représenté par Mme Maud HUBIDOS
M. le Président de la Chambre Agriculture du Gard	
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes	Représenté par M. Marc BERMOND
M. le Président de la Chambre des Métiers du Gard	Représenté par M. Christian BOURDON
M. le Président du Conseil Départemental du Gard	Représenté par M. Yves DESMARET
M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole	
M. le Président de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette	
Monsieur le Président de la C.C. de Petite Camargue	Représenté par Mme Christiane ESPUCHE
M. le Président de la CC Terre de Camargue	Représenté par M. Régis VIANET
M. le Président du Syndicat Mixte du SCOT SUD-GARD	
M. le Président du SMCG	M. Robert CRAUSTE
M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de mise en valeur du Vidourle	
M. le Président de l'EPTB du Vistre-Vistrenque	Représenté par M. Bruno LEDOUX
M. le Président du Syndicat Mixte Intercommunal d'électrification de la région du Vistre	
M. le Président du Syndicat Mixte intercommunal d'Assainissement de la Basse Vallée du Vistre	
M. le Président de la CLE du SAGE CAMARGUE GARDOISE	M. Robert CRAUSTE
Collège des organismes socio-professionnels, des gestionnaires et utilisateurs du milieu et des associations :	
M. le Président du Pays Touristique Costière-Camargue Méditerranée	
M. le Président ETPB "Territoire Rhône"	
M. le Président UNICEM LR	
M. le Président Prud'Homme des patrons pêcheurs du Grau du Roi	
M. le Président du Comité Local des pêches du Grau du Roi	
M. le Directeur de la Cie des Salins du Midi et des Salines de l'Est	
M. le Président de la Fédération Départementale des chasseurs Gard	Représenté par M. Raymond TERNAT
M. le Président de la Fédération Départementale des chasseurs Bouches du Rhône	Représenté par M. Axel BERRIN et Mme Marie THOME
M. le Président de l'Association de chasse maritime du Gard	
M. le Président de la Fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
M. le Président de l'Association des manadiers éleveurs de race di Biòu	Excusé
M. le Président de l'AOP Taureaux de Camargue	
M. le Président de l'Association éleveurs de chevaux de race camarguaise	
M. le Président de l'Association des exploitants de roselières	
M. le Président du syndicat des forestiers privés du Gard	Représenté par M. Bertrand DEBERNIS et son épouse
M. le Président du Centre français du Riz	Représenté par M. Marc BERMOND
M. le Président du CDJA du Gard	
M. le Président du FDSEA du Gard	
M. le Président de l'ADASEA du Gard	
M. le Président de l'Association des riverains du Rhône de St Roman	
M. le Président de l'ASA Canal de Capettes	Représenté par M. Jacques BLATIERE et M. Pierre BESSAC
M. le Président de l'ASA de la Fosse	M. BERMOND
M. le Président de l'ASA des Souteyrannes	
M. le Président de l'ASA du Bourgidou	

M. le Président de l'ASA Roubine de Canavère	
M. le Président de l'association des propriétaires défenses des marais de la Tour Carbonnière	
Madame MALAUZAT, Gérante Sté Agricole du Canavérier	
M. le Directeur technique des Grands Domaines du Littoral	
M. le Président de l'Association Connaissance et Conservation des milieux aquatiques	
M. le Président de la Société de Protection de la Nature du Gard	Représenté par Mme Jacqueline BIZET
M. le Président de CO GARD	M. Jean-Pierre TROILLAS
M. le Président du CST du Centre du Scamandre	
Madame la Directrice du Conservatoire des Espaces Naturels	Représenté par Mme Nathalie BARRE
Autres personnes non membres du COPIL :	
Tour du Valat	Mme Brigitte POULIN, M. Antoine GAZAIX, M. Patrick GRILLAS et M. Nicolas BECK
Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon	M. Julien PENVERN
CEFE CNRS	Déborah COZ
CBN Méditerranéen	Excusé
Groupe Chiroptères de Provence	Excusé
Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise	Nicolas BONTON, Océane DAVID, Arthur DE FRANC, Florine ESCOT, Maxime LOCHON, Delphine MANZI, Jérémiah PETIT, Rémi TINE et Léa LAFOURNIERE

Ordre du jour :

I- Désignation de la structure animatrice et élection du Président du COPIL

II- Bilan des actions 2020 – 2021 – 2022 et perspective 2023

- ✈ Actions sur les roselières et les espèces paludicoles
- ✈ Actions sur les laro-limicoles coloniaux
- ✈ Actions sur les chiroptères
- 🍷 Mise à jour de l'habitat lagunes méditerranéennes (1150-2*)
- 🌻 Actions de communication, sensibilisation
- 🔍 Veille sur les projets du territoire

III- MAEc et PAEc Camargue Gardoise

IV- Actualité du réseau Natura 2000

- 🌿 Mise à jour du FSD de la ZPS « Camargue Gardoise laguno-marine »
- 🔧 ORE du Château d'Espeyran
- © Dotation Biodiversité
- 📋 Réglementation des pesticides dans les sites Natura 2000

Début de la réunion à 9h15.

Discours introductif du Président du Syndicat Mixte Camargue Gardoise : M. Robert CRAUSTE

M. le Président du Syndicat Mixte Camargue Gardoise, Monsieur Robert CRAUSTE introduit ce comité de pilotage des sites Natura 2000 de « Petite Camargue » en souhaitant tous ces meilleurs vœux à l'assemblée présente.

I- Désignation de la structure animatrice et élection du Président du COPIL

- M. Sylvain MATEU expose la nécessité de procéder tous les 3 ans à la désignation de la structure animatrice des sites Natura 2000 de « Petite Camargue », conformément au code de l'environnement. Il fait appel aux collectivités afin de recueillir une candidature.

M. Robert CRAUSTE présente la candidature du Syndicat Mixte Camargue Gardoise (SMCG), en tant que président du SMCG. Il expose au travers du portage de l'animation Natura 2000 son souhait de travailler de manière collective et « d'ensembliser » les différentes missions et actions portées par le SMCG et les collectivités du territoire. Aucune autre candidature n'est présentée.

L'assemblée (collège des élus) approuve à l'unanimité le portage de l'animation des sites Natura 2000 de « Petite Camargue » pour 3 ans par le Syndicat Mixte Camargue Gardoise, à compter du 1^{er} janvier 2023.

- M. Sylvain MATEU remercie le syndicat mixte pour cet engagement renouvelé, en rappelant l'engagement historique du SMCG dans le portage de l'animation Natura 2000, avec le travail d'élaboration du document d'objectif dès 1996 puis une animation continue des sites de Petite Camargue par la structure. Comme pour la mission d'animation, il indique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation du Président du Comité de Pilotage (COPIL) des sites de Petite Camargue.

M. Robert CRAUSTE propose sa candidature et expose sa volonté d'avoir une vision globale du territoire et une cohérence avec les autres dossiers portés par le SMCG, tels que le SAGE, le Grand Site de France, les actions sur la salinité... Aucune autre candidature n'est présentée.

L'assemblée (collège des élus) approuve à l'unanimité la présidence du COPIL des sites Natura 2000 de « Petite Camargue » par M. Robert CRAUSTE.

Il passe ensuite la parole à Mme LAFOURNIERE pour la présentation des actions menées de 2020 à 2022 ainsi que les perspectives pour 2023.

II- Bilan des actions 2020-2021-2022 et perspectives 2023

Mme LAFOURNIERE commence par souhaiter ces meilleurs vœux aux personnes présentes. Elle introduit la présentation par un rappel la démarche et des objectifs de Natura 2000. En Camargue Gardoise, 3 sites ont été désignés, un au titre de la Directive Habitat Faune-Flore et deux au titre de la Directive Oiseau. Ces sites sont régis par un document cadre appelé document d'objectif (DOCOB)



Actions sur les roselières et les espèces paludicoles

- Mme LAFOURNIERE expose les différentes actions qui composent le suivi historique de l'habitat « roselière » et des hérons paludicoles. Elle précise que ces dernières années, ce suivi a évolué avec l'utilisation des nouvelles technologies pour la cartographie des durées d'inondation, des surfaces de roselières et la modélisation des niveaux d'eau à partir d'images satellites. Elle laisse la parole à Mme Brigitte POULIN, de la Tour du Valat, prestataire pour ces suivis sur la Camargue Gardoise.

Les images du satellites Sentinel 2 sont utilisées pour évaluer la surface en roselière sur le complexe Scamandre-Charnier. La comparaison des images prises en aout 2017 et aout 2022 révèle une perte de 330

ha de roselière. Cette perte d'habitat est différente selon les secteurs, avec 33% de pertes sur le secteur des communaux du Charnier et 24 % de perte sur les communaux du Scamandre par exemple. Cette diminution de surface est multifactorielle, elle est en partie liée à un problème d'eutrophisation des étangs et de salinisation des sols qui s'accroissent en raison d'une gestion mauvaise circulation de l'eau et d'une gestion inadéquate des niveaux d'eau par manipulation des ouvrages.

Depuis 2001, en lien avec le Life Butor, un réseau de piézomètres, permettant de mesurer le niveau d'eau et la salinité de l'eau de surface et souterraine, a été installé autour du complexe Scamandre-Charnier. D'abord au nombre de 38, le nombre de mesures a été réduit à 22 ces dernières années. Ces mesures sont relevées tous les mois, de même que dans le canal du Rhône-à-Sète en quatre points sur une longueur de 12 km entre le pont des Touradons et le Pont de l'Espeyran.

Mme POULIN expose alors les résultats des relevés des niveaux d'eau qui indiquent qu'il n'y a pas eu d'assec sur le Scamandre – Charnier en 2022. Elle poursuit avec les relevés de salinité qui indique une baisse de la salinité de l'eau de surface en 2022 mais en revanche l'augmentation de la salinité des eaux souterraines se poursuit. A l'exception du secteur du Bouvaou qui a eu une gestion particulière en 2022.

Les 4 points de mesures réalisées dans le canal du Rhône à Sète indiquent une salinité globale autour de 1 g/L en été et une salinité pouvant atteindre 5 g/L au pont des Touradons durant l'automne. Cette évolution au cours de l'année serait à mettre en relation avec l'activité touristique de l'écluse de Saint-Gilles, avec un trafic fluvial important en période estival qui amène un flux d'eau douce dans le canal. Cette activité diminue à partir de la fin d'été et les remontées marines étant plus fortes à l'automne, ces deux facteurs combinés peuvent expliquer la forte hausse de salinité dans le canal à cette période.

M. CRAUSTE demande si les actions d'éclusages mises en place par VNF sont visibles sur les données de 2022. Mme Poulin répond que même si l'année 2022 est incomplète (les données présentées vont jusqu'à octobre), on observe déjà une légère baisse par rapport à 2021 alors que la tendance était à la hausse ces dernières années. Les relevés de novembre et décembre permettront sans doute de confirmer l'effet bénéfique des éclusages

Les effectifs nicheurs de hérons paludicoles se concentrent sur 3 colonies historiques avec des effectifs variables selon les années et globalement en diminution. De même, les surfaces de roselières sagnées sont en baisse sur le Scamandre Charnier avec pour seul secteur exploité celui de Je-m'en-repens.

M. MATEU constate à regret l'importance de la perte de surface de roselière sur les 5 dernières années. Il questionne sur le rythme de l'évolution et de la diminution des surfaces en roseaux par rapport aux périodes précédentes.

Mme POULIN répond que le phénomène de régression des roselières n'est pas nouveau mais fut particulièrement marqué ces dernières années. Il n'est pas possible de quantifier ces changements sur les 20 dernières années car les satellites évoluent et n'ont pas tous la même résolution, biaisant les comparaisons. Néanmoins la perte récente est réelle et très inquiétante. Mme Poulin rappelle l'importance des travaux envisagés par la Communauté de Communes Petite Camargue (CCPC) dans le cadre de la mise à jour du plan de gestion du Scamandre-Charnier afin d'améliorer la circulation de l'eau sur le complexe. Mais aussi de retrouver une alimentation des étangs avec l'eau du canal de Capette plus douce et moins chargée que celle du canal du Rhône à Sète.

M. BLATIERE souligne l'exemplarité de la gestion de la dernière jolie roselière sur la propriété de Je-m'en-repens et demande pourquoi caler la gestion du Scamandre-Charnier sur celle de cette roselière ? Il précise qu'il est de plus en plus difficile d'alimenter les étangs par le canal de Capette (canal gravitaire) car le niveau du Rhône est de plus en plus bas.

Mme POULIN évoque l'existence d'un contre canal autour des étangs mais qui aujourd'hui n'est plus entretenu. La remise en état du complexe et sa gestion hydrologique nécessitent une concertation locale car le roseau est le point central de tous les enjeux : chasse, sagne, biodiversité. L'année et l'été 2022 ont été très sec, or il n'y a pas eu d'assec sur le complexe, « les gens ont fait rentrer de l'eau ».

M. TINE rebondit sur l'absence d'assec en 2022 et indique que les gestionnaires de ce secteur ont certainement profité des éclusages réalisés par VNF pour faire rentrer de l'eau douce dans les étangs tout au long de l'été.

Mme ESPUCHE s'interroge sur qui sont « les gens » et sur la gouvernance mise en place.

Mme POULIN précise que sur le complexe d'étangs sont présents différents propriétaires privés et que la CCPC ne gère que les communaux de Vauvert.

M. CRAUSTE complète en indiquant que la question de la salinité est centrale. Il rappelle l'historique et les démarches initiées ces deux dernières années avec la constitution d'un comité technique et d'un comité technique du suivi de la salinité. Il souligne l'importance de la contribution des données présentées dans les futures instances de réflexion sur cette thématique.

Mme BIZET questionne sur le rôle du ragondin comme facteur dégradant des roselières.

Mme POULIN explique que les ragondins peuvent freiner l'expansion des roselières en consommant les jeunes pousses mais ils ne sont pas le facteur principal de dégradation des roselières sur le site.

M. BOURDON demande si ces sujets sont abordés avec les territoires voisins.

M. CRAUSTE précise que la gestion de l'eau fait appel à de nombreux acteurs comme les Associations Syndicales Autorisées (ASA). Ces questions sont abordées de manière concrète en collaboration avec le Parc naturel régional de Camargue au travers de la Réserve de Biosphère de Camargue. Un travail commun est en cours en vue de créer un observatoire de la salinité. Il souligne également la nécessité de travailler à l'échelle de la région Occitanie.

Mme MANZI demande si les propriétaires privés sont associés aux discussions.

M. BONTON approuve la remarque, la concertation étant une étape essentielle pour aboutir à une restauration du complexe d'étang. Il précise que la CCPC anime un comité des marais sur ce territoire. Que cette collectivité souhaite réaliser des travaux d'urgence, une concertation avec les services de l'Etat pour connaître la marche à suivre est en cours. Le volet concertation avec les acteurs du territoire étant un prérequis pour obtenir les autorisations nécessaires aux travaux.

M. MATEU précise que ce projet de restauration écologique relève d'une procédure d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau (d'après l'expertise du Service Eau et Risques de la DDTM du Gard). Vu l'importance du projet et la sensibilité du milieu sur lequel il est envisagé, une grande rigueur et un travail d'ingénierie méthodique vont être nécessaires pour élaborer le dossier. Il signale qu'il pourrait être utile d'associer les scientifiques locaux dans l'élaboration de ce projet. Il insiste également sur le fait que le projet consiste avant tout à faire circuler une eau appropriée en quantité et en qualité dans le complexe d'étangs, aux moments opportuns. Le curage des roubines n'est qu'un moyen pour favoriser cette circulation. Des accords pertinents entre tous les acteurs susceptibles d'intervenir dans la circulation de l'eau sont par conséquent primordiaux. Il précise également que la finalité du projet est une restauration écologique mais que, néanmoins, il aura vraisemblablement des effets négatifs sur certaines espèces (protégées). C'est la raison pour laquelle il conviendra de s'attacher à démontrer tout l'intérêt et la cohérence du projet. Les services de l'Etat accompagnent actuellement la CCPC pour la constitution de ce projet complexe.

M. CRAUSTE conclut cette présentation en remerciant l'implication des élus du territoire pour la restauration de ce complexe d'étangs et précise que des pistes de financement ont et sont à explorer auprès de différents acteurs.

M. BERMOND intervient affirmer sa volonté d'une gestion de l'eau une et indivise sur le territoire de la Camargue Gardoise.

Le Gard a été fédérateur sur ces questions et celles de la salinité avec l'appui de M. CRAUSTE et de M. BOUCHUT, directeur adjoint de la DDTM du Gard.

Il souligne le rôle important des ASA pour l'entretien du réseau hydraulique qui est fonctionnel sur le territoire. La Chambre d'Agriculture du Gard mène actuellement une étude sur le réseau d'irrigation de Camargue Gardoise. Si le réseau est entretenu, les agriculteurs ont une plus grande facilité pour travailler. Mais il met en avant l'augmentation du coût de l'énergie qui fragilise l'agriculture Camarguaise. En 2022, il y a eu moins de 11 000 hectares de riz cultivés contre 16 000 à 17 000 hectares il y a quelques années. Le

Syndicat des riziculteurs est en cours d'élaboration d'un plan stratégique sur la riziculture pour retrouver 20 000 hectares de riz cultivés en Camargue.

Il propose d'inviter le Centre Français du Riz au prochain COPIL afin qu'il puisse présenter les différents essais qui sont menés sur l'agriculture de conservation et de précisions (robot pour désherbage mécanique, traitement par drone ...)

M. GRILLAS intervient pour indiquer que le sel n'est pas le seul problème. La qualité de l'eau et celle des nutriments qui arrivent sur les étangs sont aussi à prendre en compte. Les 3 étangs sont dans un mauvais état de conservation et ne répondent ni aux objectifs Natura 2000 ni à ceux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). La restauration de ces étangs passe par des engagements sur le long terme.

M. BONTON rebondit sur le fait qu'une étude sur les Flux Maximum Admissibles (FMA) est actuellement en cours. Cette action du SAGE Camargue Gardoise vise à mesurer sur 12 mois la quantité et la qualité de l'eau entrant et sortant des étangs.

- Mme LAFOURNIERE poursuit en présentant la réalisation d'un contrat Natura 2000 pour le curage du fossé sud du Palus de la Carbonnière. Les travaux de curage ont été réalisés en 2 phases. L'une en septembre 2020 qui a permis la reconstitution du merlon sur les 300 premiers mètres le comblement d'une brèche. Puis une phase en fin d'été 2021 avec la poursuite du curage selon le principe vieux fonds – vieux bords et la reconstitution totale du merlon avec des berges favorables à la Cistude d'Europe. L'objectif visé de retrouver le fonctionnement hydraulique autour de la roselière semble avoir été atteint car M. PREVOT, le sagneur en place, a eu une réelle maîtrise de la gestion de l'eau sur l'année 2022.

A ce propos, M. PREVOT interpelle le COPIL sur la dégradation des roselières du secteur de la Carbonnière et demande à ce que des actions soient mises en place.

M. CRAUSTE intervient pour signaler qu'une gestion doit être mise en place sur les 2 – 3 martellières et que M. FELINE, maire de Saint-Laurent d'Aigouze est au fait de la nécessité d'intervenir sur ce secteur.



Actions sur les laro-limicoles coloniaux

- Mme LAFOURNIERE introduit le contexte historique du suivi des laro-limicoles coloniaux en Camargue Gardoise et laisse la parole à M. TINE, qui réalise les suivis en régie pour le SMCG, pour une présentation des résultats de ces 3 dernières années.

M. TINE commence par rappeler le protocole interrégional utilisé pour ce suivi. Sur les plus de 20 000 couples de laro-limicole comptabilisés sur le littoral méditerranéen, près de 5 000 couples sont présents sur la Camargue Gardoise. Soit ¼ des effectifs sur une petite portion du littoral. Les laro-limicoles sont des espèces qui vivent longtemps, qui ne font pas des petits tous les ans et qui ne sont pas fidèles à un site de reproduction en particulier. Il est ainsi important d'avoir un réseau de sites favorables et fonctionnels sur la façade méditerranéenne.

Les Salins d'Aigues-Mortes sont un site d'importance pour la reproduction de ces oiseaux. En particulier pour la Sterne naine, l'Avocette élégante et Goéland railleur. A noter que cette espèce ne se reproduit que sur la façade méditerranéenne au niveau national et que les Salins avaient donc la moitié des effectifs nationaux de cette espèce sur leur propriété en 2022. Cette espèce fera notamment l'objet d'une thèse en 2023 dont l'objectif sera de mieux comprendre les dynamiques d'installation sur les îlots de reproduction grâce à un réseau de pièges photos.

La dégradation de la roselière sur le complexe Scamandre-Charnier a rendu ce secteur favorable aux laro-limicoles en mettant hors d'eau des vasières et des petits îlots. Ce secteur est aujourd'hui le premier site de reproduction de la Mouette rieuse avec la concentration de 80% des effectifs du delta camarguais en 2022. Il est également un secteur d'importance pour les Mouettes mélanocéphales, les Sternes hansel (moitié des effectifs reproducteurs nationaux en 2021) et les Sternes pierregarin. Un travail collaboratif est mené avec l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) afin que les agents puissent prendre en compte la présence de colonies d'importance lors des traitements. De même, les Salins du Midi sont informés de la localisation des colonies et s'ils le peuvent adaptent la gestion des niveaux d'eau autour des îlots.

- Mme LAFOURNIERE poursuit sur l'importance d'un réseau de site de reproduction fonctionnel pour ces espèces. A ce titre, un des îlots aménagés sur les Salins d'Aigues-Mortes a bénéficié d'une remise en état

dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Cet îlot se situant sur la ZPS « Camargue Gardoise laguno-marine » mais sur le département des Bouches-du-Rhône, c'est le Parc naturel régional de Camargue qui a déposé le contrat avec comme bénéficiaire les Salins du Midi. Le SMCG a assuré les actions de remise en état avec l'organisation d'un chantier de rechargement en sable coquillier le 25 mars 2021. Cette action a rendu l'îlot très attractif pour les laro-limicoles avec l'installation en 2021 et 2022 de la plus grosse colonie des Salins d'Aigues-Mortes.

- Mme LAFOURNIERE présente le suivi des laro-limicoles coloniaux sur la lagune de la Sicarex. Suivant le même protocole du programme LARIMED, un suivi de reproduction est réalisé annuellement en régie sur cette lagune qui fait partie du réseau de sites de reproduction méditerranéens. Sa localisation très proche de la mer en fait une pièce d'eau avec un fort potentiel d'attraction. Ce potentiel a été sous-exploité de 2018 à 2020, une étude hydraulique menée en 2019 a permis de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique de cette lagune. A partir de 2021, des niveaux favorables ont été maintenus par les agents de la commune du Grau-du-Roi et les actions de débroussaillage partiel des îlots ont eu des effets positifs directs sur les installations avec le retour de l'Avocette élégante et de la Sterne naine. Malheureusement, de la prédation par les Goélands leucophaea a été observée ces deux dernières années, ne permettant pas aux colonies installées d'avoir des poussins à l'envol.



Actions sur les chiroptères

- M. PENVERN du Groupe Chiroptère Languedoc-Roussillon présente les résultats du suivi annuel des gîtes à chiroptères ciblés sur le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées. Il fait part de son inquiétude sur la situation de ces espèces en Camargue gardoise.

Ces deux espèces se concentrent en Camargue gardoise sur trois gîtes, un sur la commune d'Aimargues et deux sur la commune de Saint-Gilles. L'évolution des effectifs sur le site d'Aimargues montre une augmentation de population qui ne peut être expliquée par la simple croissance démographique, les chauves-souris ne faisant qu'un seul petit par an. Cette croissance met plutôt en évidence le report de population provenant d'autres gîtes. Cette concentration n'est pas sécurisante pour les populations de chauves-souris car leur concentration les rend vulnérables aux moindres perturbations : maladies, dérangements ...

Les propriétaires n'ayant pas répondu à nos sollicitations, ce gîte n'a pas pu être suivi en 2021 et 2022. De plus, la cuve qu'occupaient les chauves-souris a été fermée entre 2020 et 2021 induisant un report des individus dans d'autres gîtes.

Ce transfert est en partie observable que le premier gîte de Saint-Gilles avec une augmentation des effectifs en 2021 et 2022. Ce gîte a un nouveau propriétaire (avec un projet d'accueil touristique) depuis 2020 avec lequel des discussions et des échanges sont en cours afin de préserver la colonie.

Le deuxième gîte sur Saint-Gilles montre également une forte augmentation des effectifs en 2021 et 2022, avec des individus probablement issus de la colonie d'Aimargues. Le dialogue avec ce propriétaire est bien installé, les chauves-souris occupant un volume non utilisé à ce jour la cohabitation se passe très bien. Mais le propriétaire, exploitant agricole, approchant de la retraite l'avenir du bâti reste incertain dans les prochaines années.

Globalement sur le territoire une perte de 350 Grands rhinolophes et 70 Murins à oreilles échancrées a été observée. Des réflexions sur l'aménagement de bâti en propriété foncière stable ont été engagées ces deux dernières années afin de créer de nouveaux gîtes en faveur des chiroptères.

M. BERMOND propose de venir poser des nichoirs en bois sur sa propriété.

M. PENVERN le remercie pour l'intérêt porté aux chauves-souris mais indique se concentrer en priorité sur des aménagements en faveur du Grand Rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées pour 2023.

M. BOURDON demande quelles sont les raisons des destructions ?

M. PENVERN répond que les causes sont multiples. Cela peut venir d'une phobie, d'une cohabitation compliquée, d'une volonté d'exploitation du volume occupé par les chauves-souris.

Mme MANZI s'interroge sur les risques encourus par les propriétaires en cas de destruction d'un gîte, et ce en particulier pour la situation du gîte d'Aimargues.

M. MATEU détaille les procédures de police environnementale éventuellement possibles. Il précise qu'il faut pouvoir montrer que la destruction est un acte délibéré dans une procédure de police judiciaire. Une condamnation serait possible mais la voie d'une procédure administrative qui pourrait permettre une remise en état serait plus pertinente pour retrouver un gîte fonctionnel.

Mme HERMANTIER demande comment faire remonter des informations sur la présence de chauves-souris.

M. PENVERN indique qu'il est possible d'informer directement le SMCG ou de trouver des informations et contacts sur le site internet du GCLR.

Mme BIZET propose que des documents de communication -sensibilisation semblables à ceux produits par la cave Héraclès de Vergèze soient envisagés.

M. PENVERN indique que c'est une de ses collègues du GCLR qui accompagne cette cave sur ces questions et qu'il va se renseigner sur ce qu'il y est fait.

Mme MANZI demande si des acquisitions de gîtes sont possibles ?

M. PENVERN répond que cela se fait déjà sur des milieux souterrains (grottes ...) et que c'est le moyen pour garantir que le foncier où le bâti est bloqué pour les chauves-souris.

M. CRAUSTE intervient pour préciser que 2 projets sur le Grau-du-Roi ont pris en compte les enjeux chauves-souris, avec sur le site de l'ancien hôpital un inventaire spécifique qui a été réalisé.

M. AGULLO revient sur les procédures de police possibles et précise qu'il est nécessaire de recueillir une plainte dans le cas présent pour engager une procédure de police judiciaire, soulignant qu'il s'agit là d'une situation rencontrée au sein d'une habitation.

Mme BIZET demande si les chauves-souris consomment suffisamment de moustique pour avoir un effet.

M. PENVERN répond que oui certaines espèces de chauves-souris consomment des moustiques mais que cette consommation n'est pas suffisante pour enlever totalement la nuisance.



Mise à jour de l'habitat lagunes méditerranéennes (1150*-2)

- Mme LAFOURNIERE présente l'action menée en 2022 avec l'appui d'une stagiaire sur 6 mois, Emma ZACHARKO, pour la mise à jour de l'état de conservation de l'habitat Natura 2000 « lagunes méditerranéennes ». Cette évaluation est commune à 20 sites Natura 2000 méditerranéen et fait appel à une méthode produite au niveau national dans le cadre du programme européen Life Marine Habitats.

9 des 12 indicateurs développés dans la méthode ont été mis en place sur les lagunes publiques en Camargue Gardoise. La surface de cet habitat a été évaluée à partir de 3 cartographies produites ces dernières années. Les pièces d'eau évaluées ont eu des relevés de végétation aquatiques, des analyses de qualité de l'eau et des sédiments, une analyse des berges et du fonctionnement hydraulique ainsi que le relevé d'espèces exotiques envahissantes. Chaque indicateur est noté pour chacune des pièces d'eau selon les normes de la méthode. Les résultats pour chacune des lagunes évaluées sont regroupés dans une fiche de synthèse à destination des gestionnaires. Une réflexion est à mener avec les propriétaires privés du territoire pour compléter cette évaluation et ce notamment sur la propriété des Salins du Midi.



Actions de communication et de sensibilisation

- Mme LAFOURNIERE présente la participation au Concours Général Agricole des pratiques Agro-Ecologiques Prairies & Parcours dans le cadre de la Réserve de Biosphère de Camargue.

Depuis 2021, M. Régis VIANET, Vice-président de la communauté de commune Terre de Camargue, est président du jury local.

L'édition 2021, parrainée par l'artiste Amélie BERAL a vu concourir dans la catégorie « Pâturage exclusif » 4 parcelles. La Manade Di AMISTA lauréate du concours local a pour la première fois reçu le 1^{er} prix national au Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris le 04 mars 2022.

De nouveau 4 parcelles ont participé à l'édition 2022 du concours mais dans la catégorie « Fauche et pâturage ». La remise des prix locale a eu lieu 04 novembre 2022 dans le cadre de la première soirée des Réserves de Biosphère. Le lauréat, M. Pierre PIDOU participera à la remise des prix nationale lors du prochain SIA de Paris le 03 mars 2023.

- Mme LAFOURNIERE précise que des éléments de communication sur les réseaux sociaux et auprès des partenaires techniques ont été diffusés en lien avec ce concours, mais aussi en lien avec les différentes actions de suivis. Une plaquette de valorisation des suivis et des actions menées auprès des éleveurs de Camargue Gardoise a également été réalisée en 2022.



Veille sur les projets de territoire

- Mme LAFOURNIERE présente les évaluations des incidences Natura 2000, dossiers réglementaires à renseigner pour tout projet inscrit dans les listes locales et nationales des projets soumis à évaluation des incidences. Ces projets sont pour certains de grandes ampleurs sur le territoire comme le renforcement, décorsetage des digues du Petit Rhône où plus ponctuels et portés par des privés comme des tournages de film, des manifestations sportives ...

- Mme LAFOURNIERE, en tant que chargée de mission Natura 2000, suit et accompagne des projets structurant pour le territoire tels que le SAGE Camargue Gardoise, les Atlas de la Biodiversité Communale où les actions menées par le Conservatoire du Littoral et le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie.

III- MAEC et PAEc Camargue Gardoise

- Mme LAFOURNIERE commence par un rapide bilan des MAEC souscrites en Camargue Gardoise de 2015 à 2020. Sur cette période ce sont 6,2 millions d'euros qui ont été distribués aux agriculteurs du territoire pour la mise en place de pratiques agricoles favorables à la biodiversité : les MAEC. Une stagiaire, Anna CHAINE, a mené un travail de bilan quantitatif et qualitatif sur 6 mois en 2020 auprès des agriculteurs du territoire. Ce travail a servi de base pour la préparation de la future campagne de la politique agricole commune de 2023 à 2027.

- De 2020 à 2022, les MAEC étaient dans une phase de transition. Les mesures ouvertes ont été définies et revues annuellement par la région Occitanie avec des contrats annuels pour les agriculteurs.

- Dès 2021, un travail de coordination entre partenaires techniques locaux a été initié ainsi que les premiers échanges avec les instances régionales.

- L'année 2022 a été consacrée à la réponse de l'appel à projet de la région Occitanie avec le dépôt le 30 septembre 2022 du projet de territoire pour les MAEC : le Projet Agro-Environnemental et climatique (PAEc) Camargue Gardoise. Ce projet se décompose en 2 périmètres. L'un spécifique à la filière RIZ où seront ouvertes 2 mesures surfaciques. Et un second ciblé sur l'enjeu biodiversité où 11 mesures seront ouvertes sur le périmètre du site Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation « Petite Camargue ». L'instance régionale de décision, la CRAEC, qui s'est tenue le 02 décembre 2022 a validé la sélection du PAEc Camargue Gardoise. Le dossier déposé a obtenu la note A, meilleure note possible. Malgré cela en raison des budgets limités pour l'enjeu biodiversité, seul 70% du budget demandé nous a été accordé. Soit sur les 1 281 000 € demandés un budget alloué de 896 777€. Le volet RIZ quant à lui a eu 100% du budget demandé soit 474 100€. Cette baisse de budget soulève de nombreuses interrogations sur le nombre de contrats possibles, les priorisations, la stratégie. De plus le financement des diagnostics obligatoires reste incertain.

M. BERMOND remercie la chargée de mission pour le travail effectué.

Le futur programme de la Politique Agricole Commune 2023-2027 envoie un signal très négatif par rapport à l'agriculture biologique. De manière générale le monde syndical agricole est contre ce nouveau programme. Il évoque les distorsions de concurrence avec les pays voisins sur les produits phytosanitaires autorisés et la concurrence du riz avec d'autres cultures sur le territoire. Il souligne également l'importance de renforcer le discours pour faire émerger de « bonnes pratiques » et valoriser le riz comme culture locale et bas carbone.

M. MATEU intervient également pour saluer la qualité du travail réalisé par le SMCG avec tous ses partenaires et en associant les exploitants agricoles. Le dossier de candidature PAEc du SMCG est l'un des meilleurs dossiers déposés dans la Région. Il met en avant le travail d'accompagnement et de suivi réalisé depuis plusieurs années auprès des agriculteurs. Par ailleurs, en tant que responsable de l'unité biodiversité de la DDTM, il constate que le budget Biodiversité des PAEc, important, est néanmoins et malgré les efforts des services régionaux et départementaux, limité pour satisfaire les besoins exprimés et atteindre les objectifs ambitieux de conservation et de restauration de la biodiversité dans les espaces exploités par les agriculteurs dans les sites Natura 2000. Les MAEc sont pourtant le premier outil contractuel du réseau Natura 2000 en France.

M. CRAUSTE rebondit en indiquant que les élus interpellent et vont interpellier les services de l'Etat et de la région. Il souligne le travail remarquable mené par Mme SAUMADE en tant que Présidente de la Chambre d'Agriculture du Gard.

- Depuis 2008, le SMCG finance un accompagnement technique et écologiques des parcelles contractualisées dans une MAEc « Elevage ». Ces trois dernières années, le suivi a été réalisé avec la visite annuelle de 7 exploitations. Cet accompagnement est effectué avec l'appui technique du CEN Occitanie, il se compose d'un entretien avec l'exploitant suivi d'une visite des parcelles afin de réaliser un inventaire floristique et évaluer l'état de conservation des habitats présents.

Pour 2023, il a été demandé d'intégrer ce suivi dans le financement de l'animation Natura 2000.

IV- Actualités du réseau Natura 2000

Mme LAFOURNIERE indique que depuis le 1^{er} janvier 2023, la gestion des sites Natura 2000 terrestres a été transférée de l'Etat à la région Occitanie, à l'exception de celle des sites mixtes (terrestres et marins) dont les 3 sites de la Camargue gardoise. La gestion financière (gestion des budgets, instruction financière des dossiers...) est complètement passée à la Région. Pour les sites de la Camargue gardoise, l'autorité administrative reste donc la préfète et la DDTm accompagne l'animateur sur le projet d'un point de vue technique. Le SMCG aura donc 2 interlocuteurs pour la gestion des dossiers Natura 2000. Les arbitrages financiers seront assurés par la Région en tant qu'autorité de gestion des budgets Natura 2000.



Mise à jour du FSD « Petite Camargue laguno-marine »

- Mme LAFOURNIERE présente la mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD) pour le site ZPS « Petite Camargue laguno-marine ». L'objectif principal de cette mise à jour consiste à modifier le statut du Flamant-rose sur ce site comme « reproducteur ». A ce jour il est considéré comme uniquement « hivernant » sur la ZPS, or depuis 2017, les Salins d'Aigues-Mortes abritent l'unique colonie de reproduction française. Lors de cette mise à jour les effectifs de canards, laro-limicoles, d'hérons paludicoles ... ont également été actualisés en lien avec les suivis menés sur le site.

Il a été demandé d'intégrer une nouvelle espèce au formulaire, l'Aigle de Bonelli.

M. MATEU précise que cette espèce utilise les poteaux électriques pour chasser. Une étude sous maîtrise d'ouvrage de la DDTm du Gard a mis en évidence que la Camargue Gardoise est une zone d'importance pour l'alimentation des jeunes individus, comme l'ensemble de la Camargue.
La publication officielle du formulaire mis à jour est prévue pour le printemps 2023.



ORE avec le Château d'Espeyran

- Mme LAFOURNIERE présente un nouvel outil de protection foncière : l'Obligation Réelle Environnementale : ORE. Il s'agit d'une convention entre un propriétaire privé et une structure qui œuvre pour la protection de l'environnement. Les engagements des parties sont liés au foncier et pris indépendamment des propriétaires.

L'ORE du Château d'Espeyran a été signée en 2022 pour 46 ans entre l'Etat (propriétaire du château), le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie (structure de référence sur ce dispositif) et le SMCG.

Le 17 septembre lors des journées du patrimoine, un temps fort a été organisée au Château d'Espeyran avec des conférences et des animations grand public autour de ce sujet.



Dotation Biodiversité Natura 2000

- Mme LAFOURNIERE présente les montants distribués au territoire dans le cadre de la dotation « Biodiversité » de l'Etat à destination des communes en sites Natura 2000. Cette composante de la Dotation Générale de Fonctionnement a vu ces critères d'attribution évolués en 2022 ce qui a permis à la commune du Cailar d'en être bénéficiaire en plus des de Saint-Laurent d'Aigouze et d'Aigues-Mortes (commune la plus dotée de France pour la partie Natura 2000). Ces fonds sont mobilisables pour réaliser des actions en faveur de la biodiversité comme par exemple des actions identifiées dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale Camargue Gardoise.

Mme MANZI demande qu'elles ont été les utilisations de ces fonds par les communes concernées ?

M. VIANET prend la parole pour la commune d'Aigues-Mortes et indique que cette dotation a été en partie utilisée pour l'entretien du réseau hydraulique de la commune et la relance de la gestion de l'Etang de la Marette pour mener des études, des travaux et le renforcer de l'équipe en présence.



Pesticide dans les sites Natura 2000

- Mme LAFOURNIERE présente l'historique et les actions menées par l'association France Nature Environnement (FNE) autour de la réglementation de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les sites Natura 2000.

Le 28 novembre 2022, un décret relatif à l'encadrement de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les sites Natura 2000 a été signé. Il précise que « le préfet encadre ou interdit l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les sites terrestres Natura 2000, au regard des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans les documents d'objectifs, lorsque cette utilisation n'est pas effectivement prise en compte par les mesures, prévues au V de l'article L. 414-1 du code de l'environnement, définies dans le cadre des contrats et chartes. »

En l'absence de remarques supplémentaires, M. CRAUSTE clôt la réunion à 12h15 en remerciant les participants pour l'attention portée à cet organe de discussion et de partage.

Les présentations sont téléchargeables sur le site internet du Syndicat Mixte Camargue Gardoise : www.camarguegardoise.com ou par demande par mail à Léa LAFOURNIERE (lafourniere@camarguegardoise.com).